

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

REUNION DU 16 décembre 2008

COMPTE-RENDU

Etaient Présents :

Membres de la CPNEFP

Collège Employeurs

Chantal CUMINAL	CNAV
Laurence GAUTHIER-PASCAUD	CNAMTS
Marie-Christine PELISSOU	CNAF
Danièle VIAL	ACOSS
Jean-Pierre SOUREILLAT	CAF Marseille
Gérard BERTUCCELLI	CPAM Clermont-Ferrand
Jean-Yves YVENAT	CRAM Rouen
Sylvie MANSION	Présidente CPNEFP - UCANSS
Alain AUGER	FAF S.S

Collège Salariés

Jean-Marc COLLET	CFTC
Bernard DELANNOY	Vice-président CPNEFP – CFDT
José RAZAFIMANDIMBY	CFDT
Bernard MIRC	CGT
Antoine LEBORGNE	CGT

Secrétariat de la CPNEFP

Bernadette PAQUET	UCANSS
Lise ROTHNEMER	UCANSS
Karine CEYSSON-GILLOT	UCANSS
Marie Gabrielle DUBREUIL	UCANSS
Béatrice CHOLY	UCANSS

Mme Sylvie MANSION ouvre la séance plénière et informe que la fin de la réunion aura lieu à 15 heures pour raison de RPN à 15h30. L'ordre du jour annoncé est donc modifié comme suit :

- Présentation des orientations stratégiques de formation et définition des priorités de financement 2009
- Présentation du rapport sur l'emploi modifié et rapport sur la formation professionnelle
- Présentation des premiers éléments du bilan de l'accord de branche sur la formation professionnelle et des chantiers de la réforme

1. Approbation du compte-rendu de la CPNEFP du 9 octobre 2008

Le CR de la CPNEFP du 9 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation des orientations stratégiques de formation et définition des priorités de financement de la branche

La CFDT indique que la remise des documents sur table ne leur laisse pas un délai suffisant pour en prendre connaissance. Remarque à laquelle la CGT s'associe ajoutant qu'il est difficile de se positionner et de prendre des décisions dans ces conditions.

2.1 Présentation des orientations stratégiques de formation des 4 caisses nationales

Présentation des orientations stratégiques de formation de la branche recouvrement par D. VIAL (cf. Ppt branche recouvrement annexe 1).

Le collègue salarié souhaiterait connaître le budget formation consacré par les organismes de la branche recouvrement et s'il est en évolution, en stabilisation ou en baisse.

D. VIAL précise que la branche, par souci d'optimisation, évolue vers des dispositifs nationaux pour une meilleure rationalisation et qu'elle recherche l'amélioration de la qualité des RH et de la formation. Beaucoup de changements seront à accompagner en 2009.

A la demande de la CGT, le taux d'accès à la formation par branche ainsi que le ratio effectif/montant consommé en matière de formation professionnelle sera porté à la connaissance des membres de la CPNEFP.

Présentation des orientations stratégiques de formation de la branche retraite par C. CUMINAL (cf. Ppt branche retraite annexe 2).

Les orientations présentées l'an dernier se poursuivent dans l'attente de la COG qui sera négociée en 2009.

La CGT se félicite de la nouvelle collaboration qui s'instaure avec les Crfp dans le domaine de la formation.

A la demande du collègue salarié, C. CUMINAL précise que plusieurs parcours ont été identifiés pour les techniciens à partir de métiers cibles tels que télé-conseiller, technicien données sociales, technicien régularisation de carrière, technicien conseiller retraite et technicien contrôle avec la mise en place de passerelles entre ces différents métiers leur permettant d'acquérir les compétences requises à l'exercice d'un nouveau métier. Ces parcours sont à la fois destinés à de nouveaux embauchés ou à d'autres profils dans l'institution et à des techniciens qui souhaitent évoluer dans leur carrière.

La CGT s'interroge sur le repérage de niveaux de classification associés aux passerelles et aux parcours. La Cnav précise qu'il appartient aux directeurs de Cram de définir les parcours.

C. CUMINAL précise à l'attention de la CFDT que la certification des différents métiers qui fait l'objet de travaux en cours avec les CRFP relève d'une labellisation institutionnelle et non d'une certification de branche.

Présentation des orientations stratégiques de formation de la branche Famille par M-C. PELISSOU (cf. Ppt branche famille annexe 3).

M-C. PELISSOU rappelle que la signature de la COG de la branche famille interviendra au premier trimestre 2009. Pour accompagner la montée en charge du RSA, 1400 emplois ont été accordés par le ministère dont 400 pour alimenter le volant de recrutement annuel. La formation vise l'opérationnalité pour les techniciens en poste. Une sensibilisation au RSA sera dispensée en intra à l'ensemble des salariés et financée par la branche famille.

La CGT s'inquiète de la réduction des parcours de formation proposés aux techniciens en poste sur le RSA et demande si la branche famille a l'intention d'accompagner le lancement de ce dispositif par la mise en place d'une plate-forme téléphonique pour gérer l'afflux d'allocataires. Elle déplore également le manque d'appui aux métiers.

M-C PELISSOU indique au collègue salarié que les parcours de formation remodularisés l'ont été dans le seul but de permettre aux techniciens en poste de se former au nouveau dispositif et aux nouveaux entrants de suivre une formation complète au métier de technicien afin de remplacer ceux dédiés au RSA. La plate-forme téléphonique n'est, en revanche, pas envisagée à ce stade.

Pour la CFTC, le nombre d'embauches prévu dans la branche famille et l'accompagnement formation sont nettement insuffisants pour faire face à cette montée en charge d'activité brutale.

La CFDT partage ces inquiétudes et demande à la CNAF de se doter des moyens nécessaires.

Présentation des orientations stratégiques de formation de la branche Assurance maladie par L. GAUTHIER-PASCAUD (cf. Ppt branche Assurance maladie annexe 3).

La CFDT relève que l'accent est mis sur le développement de compétences.

La CGT déplore le manque de temps pour analyser les informations présentées.

2. 2 Définition des priorités de financement de la branche du régime général

Une discussion s'engage sur la base de la note de cadrage relative aux priorités de financement 2009 (cf. Annexe 5).

S'agissant du financement des priorités sur les fonds de la professionnalisation :

Au vu des estimations réalisées pour 2009 par le secrétariat de la CPNEFP avec le concours des Caisses nationales et du FAF, le niveau d'engagement 2009 ne serait pas couvert par la collecte sur les fonds pro, dans l'hypothèse où seraient maintenus les 3 niveaux de forfait (en tenant compte d'un taux d'annulation d'environ 20%).

Pour la CFTC, la définition des priorités de financement est à conduire au plus tôt dans l'année, par exemple, au mois de juin.

Pour le collègue employeur, les décisions de la CPNEFP pour 2009 ne pourraient être prises une fois l'exercice comptable précédent clos.

B. CHOLY, Directeur financier du FAF précise en effet, qu'à ce stade de l'année, de nombreuses factures n'ont pas encore été adressées au FAF par les organismes. Par

ailleurs, en 2008, un niveau d'engagement jamais atteint de 50 M d'€ a été franchi pour un niveau de collecte, lui, de 43 M d'€. Les nouveaux dispositifs de formation très incitatifs peuvent expliquer ce chiffre.

Pour le collège employeur et salarié, une décision prise à partir d'informations partielles pourrait être néfaste à l'ensemble des organismes et des salariés.

Il est donc convenu que la décision soit reportée à la CPNEFP du 12 mars, une fois les comptes du FAF clos et que, dans cette attente, aucune prise en charge ne soit acceptée pendant les mois de janvier et février 2009. Cependant, pour les années à venir, il serait souhaitable d'anticiper l'examen des priorités de financement au début du quatrième trimestre de l'exercice.

Le DIF prioritaire

La circulaire du FAF du 28 novembre 2008 incite la CPNEFP à reformuler le « *contenu du DIF prioritaire afin de l'ouvrir plus largement aux aspirations des salariés à développer des savoirs et compétences qui dépassent plus largement le cadre de leur activité professionnelle immédiate* ».

Outre la reprise des actions prioritaires définies par l'accord de branche, la note de cadrage propose « *d'ouvrir le DIF au développement de savoirs et de compétences des salariés susceptibles d'accompagner une forte évolution de leur métier, voire un changement de métier consécutif à l'évolution et/ou la mutualisation des réseaux ou des changements organisationnels* ».

Pour la CFTC, c'est une formidable opportunité à saisir pour l'Ucanss et le collège employeur de stimuler la consommation des droits acquis au titre du DIF en passant d'un système restrictif à un système ouvert sachant que la majorité des salariés vont atteindre le plafond en 2010, soit 120 heures.

M-C. PELISSOU suggère d'élargir le DIF prioritaire à des actions de formation répondant au souhait de reconversion professionnelle à la demande du salarié.

B. DELANNOY souhaite préciser « dans le cadre de parcours professionnel qualifiant fléché ».

La CGT partage les points de vue exprimés par les autres représentants du collège salarié et ne souhaite pas s'associer à la formulation proposée dans la note de cadrage.

La présidence en prend bonne note et s'engage à proposer une nouvelle formulation répondant à la demande du FAF pour le 12 mars.

Le DIF non prioritaire

La formulation employée dans la note de cadrage présente un risque pour la CGT car elle est de nature à augmenter le nombre de refus de prise en charge du DIF.

La présidence en est tout à fait consciente et souligne qu'un cadrage trop large engendre, en contrepartie, des difficultés d'instruction des dossiers de prise en charge DIF pour le FAF.

Les offres régionales concurrentes

Il s'agit de statuer sur la suppression de la prise en charge ou la prise en charge partielle d'offres de formation concurrentes aux dispositifs nationaux institutionnels, compte tenu :

- de l'investissement collectif réalisé,
- du besoin pour la branche professionnelle de parcours lisibles et traçables.

La Structure Nationale de Pilotage, composée des Directeurs de CRFP est le lieu où pourront être identifiées les offres concurrentes, la CPNEFP est celui où les arbitrages seront pris.

La commission plénière souhaite disposer d'un état des lieux des offres régionales avant de prendre une décision.

3. Présentation du rapport sur l'emploi 2008 modifié

Le collège salarié exprime sa satisfaction quant aux modifications apportées et souligne la bonne tenue du rapport ainsi que le nombre important d'indicateurs y figurant.

La CFDT suggère, pour la prochaine édition, qu'une approche par branche sur certains métiers puisse être réalisée afin de repérer et d'analyser les spécificités le cas échéant. Identifier le parcours professionnel du niveau 2 au niveau 9 sur la famille Gestion Comptable et Financière pourrait être également très intéressant pour les salariés intéressés.

Pour la CNAF qui rappelle la logique de construction du Répertoire des Métiers basée sur un même type de finalité, il serait intéressant de pouvoir suivre l'évolution de salariés dans certaines familles de métiers, grâce à la formation.

4. Rapport sur la formation professionnelle 2008

Faute de temps suffisant à consacrer à la présentation du rapport, il est demandé aux membres de la CPNEFP de faire part de leurs observations avant le 15 janvier 2009, date au-delà de laquelle il sera considéré comme validé.

5. Calendrier CPNEFP de l'année 2009

Le calendrier suivant est arrêté :

- Jeudi 12 mars
- Jeudi 2 juillet
- Mercredi 7 octobre
- Jeudi 10 décembre

La prochaine CPNEFP aura donc lieu le 12 mars 2009 et aura notamment à son ordre du jour l'élection de la nouvelle présidence du collège salarié de cette instance paritaire.

